

la motte féodale d'hennebont

I - OBSERVATION

1 - Localisation

Département : Morbihan.
Commune : Hennebont.
Carte 1/25.000 Lorient 3-4.
Cordonnées I.G.N. : X = 179,450 ; Y = 326,550 ;
Z = 43.
Cadastre (rénové) : section BM, parcelles 28 à 112.
Toponymes : Quartier de la Vieille Ville.
Rue du Vieux-Château.
Pas de dénomination parcellaire particulière.

2 - Situation

Sur la rive droite du Blavet qu'elle domine et dont elle est séparée par un quai.

Sur l'axe routier Vannes - Quimper, en surplomb de la R.N. 24 dans sa traversée d'Hennebont.

Accès par les rues de l'Armistice, du Guiriel, de Lorient, de Sainte-Catherine et par le chemin de Saint-Caradec.

2 - Description

Butte naturelle située sur la rive droite du Blavet qu'elle domine d'une quarantaine de mètres, face à la ville-close d'Hennebont située sur l'autre rive.

Butte couverte de jardins et de vergers, sauf sur les pentes où poussent des taillis naturels. Sous-sol formé d'argile anaxite.

Aucune trace apparente des constructions anciennes supposées.

Constituée, par sa configuration générale, un point stratégique vraisemblable.

4 - Dimensions

Longueur du plateau supérieur : 260 m.

Largeur du plateau en bas de pente : 360 m.

Profondeur du plateau au niveau supérieur : 170 m.

Hauteur maximum : 42 m au-dessus du zéro hydrographique.

Forme générale : demi-cercle dont le diamètre à l'Est serait le Blavet sur 300 mètres.

Comprend deux niveaux verticaux se terminant au nord par un talus de 5 à 7 mètres de haut.

II - HISTOIRE

LES FAITS

L'observation du site décrit précédemment semble parfaitement convenir à la construction d'un ouvrage défensif médiéval.

La question est donc posée de savoir si cette connaissance subjective peut-être authentifiée. Nous posons comme hypothèse l'existence de cet ouvrage en ce lieu et tenterons une critique interne des témoignages qui nous sont parvenus à travers les siècles.

Il y aurait lieu de rappeler que la qualité d'un ouvrage stratégique est la facilité de sa défense tout autant que son emplacement adéquat. Le rôle d'un château féodal à Hennebont pouvait avoir un double but : interdire la remontée du Blavet, protéger des incursions terrestres. Le site étudié répond admirablement à ces deux obligations. Il se trouve à un étranglement de la rivière, dans une courbe, avec vue étendue sur le jusan. Il domine un lieu de passage. Sa position en surplomb du fleuve le rend difficile à conquérir par mer. Sa situation est moins favorable à l'ouest.

Voyons ce que dit l'histoire.

M. l'abbé Le Moing rapporte les différentes hypothèses émises quant au passage d'une voie romaine dans la région hennébontaise. Selon Walkenaer, la voie méridionale aurait transité par Sulim qu'il place à Hennebont. Marsille (2) et Merlat (3), quant à eux, placent Sulim à Castennec, mais font également passer la voie romaine Nantes - Quimper par Hennebont.

De La Borderie (4) fait remonter la création du Kemenet-Heboï, en tant que circonscription civile, au VI^e siècle.

Pierre Le Baud (5) parle de l'assassinat du sire de Kémenet-Héboï par Rivallon. Ce fait nous conduit à reprendre la généalogie des seigneurs d'Hennebont (6) qui place au III^e degré : « Guégon d'Hennebont, fils de Hue-lin » comme ayant assisté en 1037 à la donation de Tanguethen. Les 7^e et 8^e degrés de cette étude généalogique sont particulièrement intéressants puisqu'ils dénombrent les possessions des seigneurs d'Hennebont dont le partage eut lieu au XIII^e siècle.

Guillaume, petit-fils de Guégon, revendique au XII^e siècle certains droits féodaux. Dom Placide Le Duc (7) rapporte l'accord passé à Hennebont vers 1120.

C'est également en 1200 que Henri, fils de Soliman, signe une charte relative au prieuré de Kerguelen (8).

A la mort d'Henri le jeune, fils du précédent, a lieu le partage qui attribue entre autre à l'épouse de Hervé II de Léon, fille aînée de Henri, « les deux tiers du Vieux-Château d'Hennebont, les paroisses d'Inzinzac, Penquesten et la plus grande partie de Saint-Caradec et de Caudan... ».

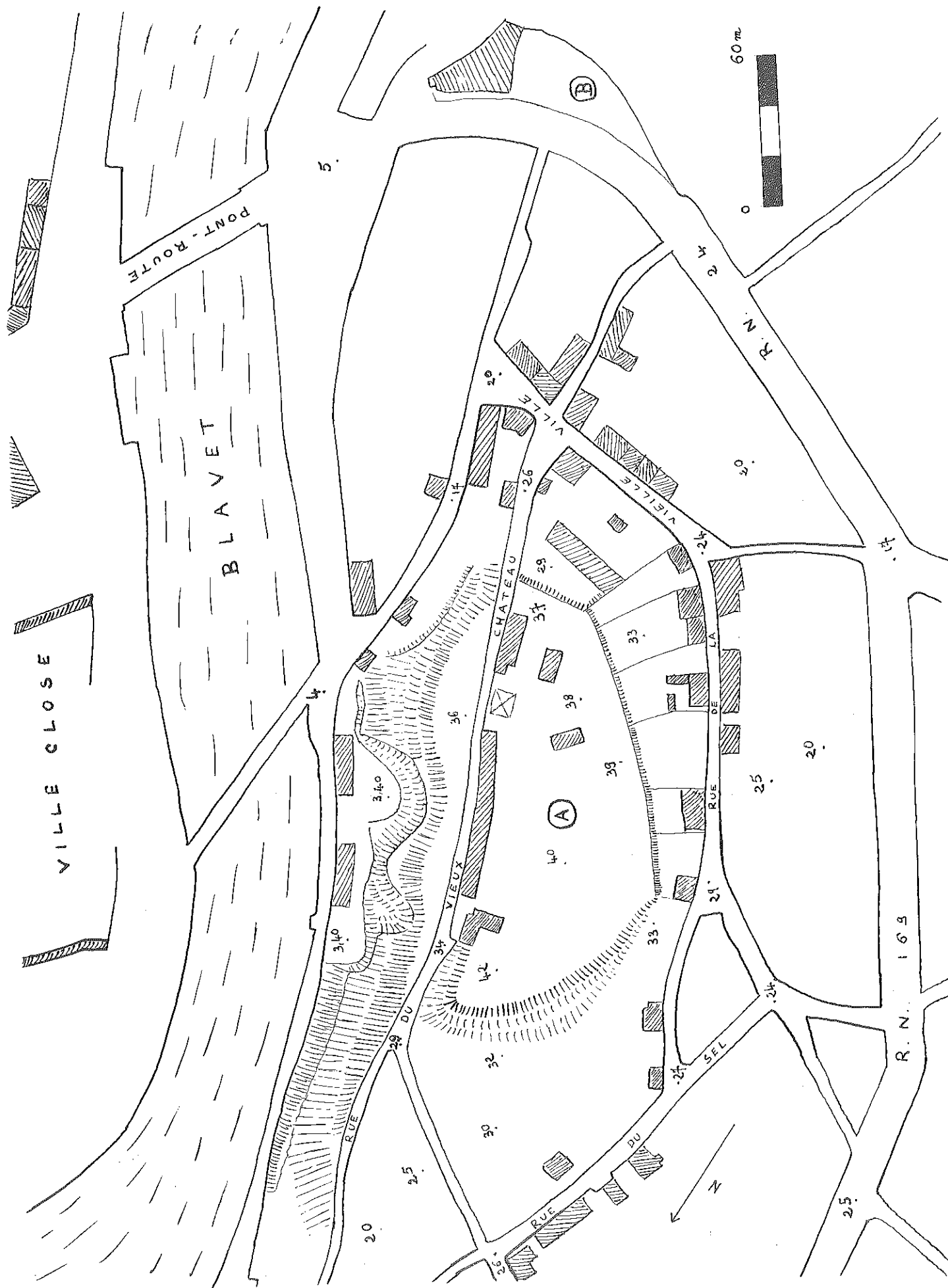
Adeline d'Hennebont, épouse d'Olivier, baron de Lanvaux, reçoit à ce même partage le tiers du Vieux-Château, une partie de Saint-Caradec et de Caudan. En 1238 (voir discussion plus loin) ce baron se serait révolté contre le duc de Bretagne Jean Le Roux, aurait été dépossédé de ses biens et le château détruit.

Il a été avancé également comme date de destruction l'an 1247. Le duc de Bretagne avait commencé en 1250 la construction de la Ville Close rive gauche du Blavet. C'est donc qu'il ne redoutait guère un édifice sis vis-à-vis de l'enceinte qu'il élevait.

En 1264 il est certain que le vieux château n'existe plus (9). En effet, à la suite d'un accord entre Pierre de Bretagne, fils de Jean Le Roux, et Hervé de Léon au sujet du Vieil Hennebont, il est convenu « que la Mote d'Hennebont et tout ce qu'ils avaient en commun à Hennebont, Saint-Caradec et Caudan, serait toujours commun entre eux, qu'ils entretiendraient à frais communs le pont que le duc devait faire construire sur l'ancien passage, qu'ils ne pourraient jamais fere chastel, ne forteresse à Hennebont ne à Saint Karadec, ne en tote la paroisse de Caudan. »

En 1265, dans l'acte de cession de la Terre d'Hennebont par Pierre de Bretagne à son père, il est précisé (10) l'interdiction absolue d'élever à l'avenir aucun château au Vieil Hennebont « en place de l'ancien passage, qu'ils ne pourraient jamais fere chastel, ne forteresse à Hennebont ne à Saint Karadec, ne en tote la paroisse de Caudan. »

En 1272 a lieu la réunion au domaine ducal, à la



suite de la rébellion de Geofroy de Lanvaux, de tous les biens de ce seigneur.

Avec cette réunion s'achève l'histoire propre de la Motte féodale.

OBSERVATIONS SUR LES FAITS

On remarquera :

1° Que les faits rapportés s'appuient sur des témoignages très souvent de seconde main. Compte tenu de la personnalité des historiens qui les présentent, nous pouvons leur apporter toute crédibilité dans l'ensemble.

2° Comme documents écrits valables nous avons entre autres :

- 1037 : donation de Tanguethen
- 1120 : accord entre Guillaume, petit-fils de Guégon et l'Abbaye de Quimperlé.
- 1200 : charte relative au prieuré de Kerguelen.
- 1264 : accord entre Hervé de Léon et Pierre de Bretagne.
- 1265 : cession au domaine ducal sous Pierre II.

3° Deux dates, correspondant à deux propriétaires différents du Vieux Château, sont avancées pour un fait unique de rébellion contre l'autorité ducale. Le premier, en 1238 mettrait en face de Jean I^{er} Le Roux, Olivier de Lanvaux, le second, en 1272 opposerait Geofroy de Lanvaux au même duc de Bretagne.

Cette question a été magistralement tranchée par de La Borderie qui précise qu'au rôle de finance de 1267, le receveur du duc rend compte de la « terre de Lanvaux... appartenant aux seigneurs Alain et Geofroy de Lanvaux... » donc serait erronée la date des « Croniques annaux » faisant le rattachement à la couronne ducale en 1238. Par contre il est certain que la « baronnie » de Lanvaux fut rattachée en 1272.

4° Il ne reste pas de traces apparentes. Ceci ne saurait étonner puisque les châteaux féodaux jusqu'au XII^e siècle consistaient essentiellement en un donjon de bois cerné de douves et entouré d'une palissade. En outre, la destruction « totale » du castel au XIII^e siècle a été suivie de nombreux remaniements d'urbanismes jusqu'à la seconde guerre mondiale.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Dans différentes notes, M. Mariette rapporte deux faits d'histoire moderne intéressants pour l'extension qu'ils apportent à la connaissance de la Motte féodale.

— En 1678, la déclaration faite pour l'établissement du « Terrier de Bretagne » (11) expose (parmi les dépendances issues de la chatellenie de Léon : « Les 2/3 de l'emplacement du Vieux Château ruiné de la ville d'Hennebont avec les issues d'icelui... »

...« Les seigneuries et la mouvance proche et lice appartient à ladite dame de... à cause des fiefs de Léon sur toutes les maisons qui sont sur la rue Vieille Ville, du côté et à l'entour de l'emplacement du Vieux Château depuis le pont à mer jusqu'à la croix de pierre qui est au haut de la rue du Sel autrement appelée rue du Talvar... »

— En 1762, est mise en chantier la route d'Hennebont à Lorient pour contourner la butte du Vieux Château, objet de cet article et ne répondant plus aux besoins. Quelques années plus tard, en décembre 1778, des pluies torrentielles minent la chaussée qui s'effondre au passage des charrettes. Ainsi sont découvertes des chambres souterraines situées sur un axe allant de la crypte de la Vieille Ville au monastère de Kerguelen.

← Légende figure (échelle 1/2.000).

A : Escarpement au sommet duquel devait s'élever le château.

B : En ce point furent découvertes, en 1778, des « chambres souterraines ».

La crypte souterraine mentionnée dans le texte se trouve à l'angle de la rue du Vieux-Château et de la rue de la Vieille-Ville.

Les points cotés indiquent les altitudes. Les courbes de niveau n'ont pas été dessinées pour ne pas surcharger le croquis.

CONCLUSION

Bien qu'aucune trace tangible d'un château féodal au lieu-dit la Vieille-Ville à Hennebont ne subsiste, tout concourt à en fixer la réalité.

Il n'est pas possible d'en donner les dimensions, mais l'on peut assurer, pour qu'il ait duré plusieurs siècles, qu'il devait être de quelque importance.

Parmi les points qui mériteraient quelque attention particulière, signalons la crypte sus-mentionnée.

J. GUILCHET

BIBLIOGRAPHIE

- (1) Abbé Le Moing « Histoire religieuse d'Hennebont », page 18.
- (2) Marsille, Bulletin de la Soc. Polym. du Morbihan, 1929, p. 3sqq et 1935 p. 18sqq.
- (3) Merlat, article « Veneti » de la « Real-Encyclopädie », 1955, Col. 778.
- (4) De La Borderie « Revue de Bretagne et de Vendée », sept, 1862.
- (5) Pierre Le Baud, « Chroniques de Vitré ».
- (6) Abbé J.M. Le Méné, Bulletin de la Soc. Polym. du Morbihan, 1878, p. 140.
- (7) Dom Placide Le Duc, « Histoire de l'Abbaye de Quimperlé ».
- (8) Dom Morice, Preuves I, p. 783.
- (9) De la Borderie, « Recueil d'actes inédits des ducs de Bretagne », p. 214.
- (10) De La Borderie, « Revue de Bretagne et de Vendée », 1861, p. 284.
- (11) Papier Terrier de la barre d'Hennebont, Archives municipales, microfilm.

